

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 15 novembre 2021**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 83 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO - Marc DEL GRAZIA - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lyece CHOULAK représenté par Férouz MOKHTARI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Lionel DE CALA représenté par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHER - Vincent KORNPROBST représenté par Anne MEILHAC - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Sandrine MAUREL représentée par Marie MARTINOD - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Frank OHANESSIAN représenté par Laurence SEMERDJIAN - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Didier PARAKIAN représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Pierre LEMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Corinne BIRGIN - Alexandre DORIOL - Bruno GILLES - Sébastien JIBRAYEL - Bernard MARANDAT - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Laurent SIMON.

**Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :**

Monsieur Christian PELLICANI représenté par Madame Sophie CAMARD à 15h53 - Madame Lisette NARDUCCI représenté par Madame Nassera BENMARNIA à 15h40.

**Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :**

Madame Laure-Agnès CARADEC à 16h45 - Monsieur René-Francis CARPENTIER à 15h54 - Madame Lisette NARDUCCI à 15h40 - Monsieur Patrick PAPPALARDO à 15h53 - Monsieur Christian PELLICANI à 15h53 - Monsieur Georges ROSSO à 15h57 - Madame Martine VASSAL à 15h45.

Signé le 15 Novembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCESDE 003-451/21/CT**

**■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Cap Au Nord Entreprendre pour son action dans le domaine de l'Écologie Industrielle Territoriale - Approbation d'un avenant à la convention n° Z210477COV  
MET\_SISM 21/19803/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a affirmé, à travers le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R », sa volonté de répondre à un objectif impératif de transition écologique encourageant les circuits courts et l'économie circulaire. Le soutien aux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs, s'inscrit dans ce cadre.

La Métropole envisage de définir une feuille de route dédiée à l'Ecologie Industrielle et Territoriale. Les démarches portées par les Associations de Zones d'Activités (AZA) constituent une première action concrète y contribuant.

La Métropole soutient déjà l'association PIICTO et propose de renforcer l'accompagnement des démarches infra-territoriales comme première action structurée sur le volet EIT, en répondant à la sollicitation de l'Association de Zone d'Activités (AZA) Cap Au Nord Entreprendre pour une subvention complémentaire en 2021, basée sur de l'animation.

En effet, pour que des synergies se concrétisent entre acteurs, la mise en place d'une démarche d'EIT nécessite une animation opérationnelle durant plusieurs mois et ce, en plusieurs phases. Il s'agit d'identifier les acteurs intéressés et les synergies potentielles, puis d'accompagner chaque synergie afin de lever les freins réglementaires, techniques et financiers pour permettre qu'elles se concrétisent. Cela s'inscrit sur le moyen terme avec la mobilisation d'un animateur dédié, voire de prestataires pour les accompagner, mais également sur le long terme afin de pérenniser la démarche et d'initier de nouvelles synergies. Plusieurs AZA proactives ont engagé des démarches avec des niveaux de maturité différents.

Située sur le Territoire Marseille-Provence, Cap Au Nord Entreprendre a lancé son projet EIT dénommé "OPTIMIZ" en 2020 suite au soutien de la Région et de l'ADEME et sollicité un soutien de la Métropole, à travers sa demande de subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021, concernant l'animation de ses démarches EIT.

Cette AZA, après avoir mis en place des solutions mutualisées de collecte de déchets, souhaite aller plus loin en lançant une démarche d'EIT ayant pour objectif d'identifier de nouvelles synergies inter-entreprises et doit mobiliser des prestataires en 2021 pour réaliser des diagnostics et être accompagnée dans l'animation territoriale.

**Présentation de l'association Cap Au Nord Entreprendre**

L'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE), créée en 2009, est issue de la fusion entre les deux associations fondatrices « Arnavant » et EZF (Entreprendre en Zone Franche). Elle fédère aujourd'hui 300 entreprises sur le territoire de Marseille Nord, qu'il s'agisse de start-up, de TPE/PME, d'ETI ou de grands comptes comme Haribo ou Pernod Ricard. Elle a pour missions :

- le renforcement et le développement des réseaux d'entreprises existants sur le territoire économique Marseille Nord, soit les 13e, 14e, 15e et 16e arrondissements ;
- la promotion de l'activité économique dans les quartiers Nord de Marseille : actions et services auprès des entreprises (et acteurs du territoire), aider au développement et à la mise en place de

Signé le 15 Novembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021

- projets, favoriser la création d'emplois et faciliter la mise en lien entre entreprises, institutions et organisations ;
- l'influence et le lobbying : être force de proposition auprès des grands décideurs économiques et proactif dans les besoins du territoire ;
- la création de groupe de travail sur des thématiques spécifiques : RSE, transport et mobilité des salariés, emploi et RH, culture et patrimoine du territoire ;
- enfin, plus généralement, réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

De manière parallèle aux nombreuses politiques axées sur le secteur des quartiers du nord de Marseille, l'association Cap Au Nord Entreprendre a initié des démarches dans le but de renforcer l'attractivité économique et l'accès à l'emploi de son territoire.

Concernant le projet EIT, après la mise en place d'une solution mutualisée de collecte de déchets, Cap Au Nord Entreprendre souhaite aller plus loin et s'engager dans une démarche EIT axée autour des synergies de substitution afin de transformer un maximum de déchets en ressources pour le territoire.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Insuffler une réflexion durable au sein des acteurs locaux et initier une démarche de coopération entre eux
- Développer autonomie et résilience des territoires (et des acteurs) et relocaliser la consommation et le business
- Réduire la production de déchets sur le territoire
- Réduire la consommation de ressources
- Développer l'attractivité économique du territoire Nord

Le projet « OPTIMIZ » de Cap Au Nord Entreprendre est structuré en 2 phases :

1ère phase (2020-2021) :

- diagnostic territorial des flux de matière. L'objectif était de choisir, au regard de l'importance des gisements de déchets et des besoins en ressources, de la présence d'activités industrielles et de l'implication des acteurs économiques, le micro-territoire ou la filière professionnelle la plus opportune pour initier la démarche. Cap Au Nord Entreprendre a été accompagné sur cette phase par le bureau d'étude Inex qui a modélisé l'analyse à travers la plateforme Inex Circular. Le diagnostic a mis en avant les atouts du territoire avec la diversité des entreprises présentes, la présence d'industries et d'acteurs déjà engagés dans le secteur des déchets et de l'économie circulaire, ainsi que l'intérêt de rechercher des synergies dans les filières BTP, industrielle, agro-alimentaire, restauration et artisanale.

2nde phase (2021-2024) :

- lancement de l'animation de la démarche par de la communication auprès des entreprises, de l'animation d'ateliers/réunions/visites, la saisie des données de flux dans un outil, l'identification de synergies pérennes, l'accompagnement à la concrétisation des synergies, la mise en relation des parties prenantes, le reporting et la valorisation de la démarche.

Une première synergie a été mise en œuvre : valorisation de palettes issues du réemploi.  
Plusieurs pistes de nouveaux projets collectifs ont émergé :

- Achats groupés de contrats d'énergie verte
- Installations mutualisées de panneaux solaires, de bornes électriques...
- Collecte mutualisée de mégots de cigarettes, de masques jetables pour valorisation...
- Mutualisation de formations
- Réflexion sur de nouvelles filières de valorisation des biodéchets (méthanisation, alimentation animale, substitut agricole...)

Signé le 15 Novembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021

- Projets de récupération de chaleur fatale
- ...

Le projet « OPTIMIZ » a été soutenu par la Région et l'ADEME par le biais de l'appel à projets « Ecologie Industrielle et Territoriale » comme suit :

- une subvention de 20 000 € obtenue en 2020 pour la 1<sup>ère</sup> phase (2020-2021)
- une subvention de 96 625 € obtenue en 2021 pour la 2<sup>nde</sup> phase (2021-2024)

Pour l'exercice 2021, le budget de l'action EIT de Cap Au Nord Entreprendre a été estimé à 44 437 € et l'association sollicite une subvention de 10 000 €, soit 22,5 % du budget total.

Lors du Bureau métropolitain du 15 Avril 2021, l'association Cap Au Nord Entreprendre s'est vue octroyer une subvention de fonctionnement de 71 000 € répartie comme suit :

- 20 000 € par le Conseil de Territoire Marseille Provence pour les actions menées au titre de la compétence Développement Économique ;
- 51 000 € pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Compte tenu des objectifs de Cap Au Nord Entreprendre, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € pour l'exercice 2021 au titre du développement économique sur l'action d'animation EIT.

Cette subvention complémentaire fera l'objet d'un avenant n°1 à la convention n° Z210477COV, cf. ci-joint.

Cette enveloppe totale de 10 000 € sera mobilisée sur l'État Spécial du Territoire - Conseil de Territoire de Marseille-Provence - (CT1).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Signé le 15 Novembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Que la Métropole souhaite se doter d'une feuille de route en matière d'économie circulaire dont l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) est un des axes et entend, pour l'initier, soutenir dans un premier temps certaines associations conduisant des démarches structurantes en la matière.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence approuve la délibération portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Cap Au Nord Entreprendre pour son action dans le domaine de l'Écologie Industrielle Territoriale et l'approbation d'un avenant à la convention n° Z210477COV.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 15 Novembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021